

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt -et-un le 30 novembre à 18h30

le Conseil Municipal de la Commune d'**Eyjeaux**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur ROUX Jacques, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 novembre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

Présents : **M ROUX, BARRIERE, Mmes CHEPTOU, GIRAULT, MALLET, MM PARROT, LAGAUTERIE, NOUHAUD, Mmes JOUANIE, MOULINARD, BINKOWSKI-FAUBERT, GROS, LE MASSON, POCHAT-COTTILLOUX, M FAUCHER**

Excusés : Véronique CHEPTOU arrivée à 19h17 avant le premier vote

Secrétaire de séance : Anne GIRAULT

Ordre du jour

- PLUI : présentation par les services de Limoges Métropole
- Installation d'un nouvel adjoint au maire
- Désignation d'un conseiller délégué
- Indemnité des Adjointes et Conseillers délégués - Mise à jour
- Désignation du Conseiller sécurité routière
- Mise à jour des membres des commissions suite à l'installation de Mesdames Le Masson et Pochat Cotilloux
- Rythmes scolaires
- Autorisation du mandatement des dépenses d'investissement
- Subvention exceptionnelle association USAE
- Subvention exceptionnelle Opéra surprise
- Ceinture verte : adhésion
- Décision modification n°1 du budget primitif 2021

- Questions diverses

• Délibération n°2021-047 : Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021

Après lecture du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021, le procès-verbal n'appelle aucune observation de la part des Conseillers.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Municipal dans la limite du maximum des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et adjoints.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la répartition des indemnités attribuées au maire, adjoints et conseillers délégués comme suit et précise que cette répartition est déterminée en respect de la limite du maximum des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et adjoints.

Indemnité à compter du 30 novembre 2021	
Indemnité du Maire	42.28% de l'IBT de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
Indemnité du 1 ^{er} adjoint	15.84% de l'IBT de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
Indemnité du 2 ^{ème} adjoint	15.84% de l'IBT de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
Indemnité du 3 ^{ème} adjoint	7.93% de l'IBT de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
Indemnité du 4 ^{ème} adjoint	7.93% de l'IBT de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
Indemnité du Conseiller délégué à la voirie	7.93% de l'IBT de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
Indemnité du Conseiller délégué aux services techniques et école	7.93% de l'IBT de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique

● **Délibération n°2021-051 : Désignation du Correspondant sécurité routière**

Monsieur le Maire ouvre le sujet avec ce rappel : le correspondant sécurité routière est le relais privilégié entre les services de l'état et les autres acteurs locaux et veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière de même qu'à la prise en charge de cette priorité dans les différents champs de compétences de la collectivité.

Il propose la candidature de Madame Anne Mallet en qualité de Correspondant sécurité routière.

Demande d'intervention de Madame GROS Martine, conseillère minoritaire : Madame MALLET est-elle compétente pour exercer cette mission ?

Réponse de Madame MALLET Anne, conseillère majoritaire déléguée : Je confirme être en capacité et compétente pour exercer cette mission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Madame Anne MALLET correspondant routière.

● **Délibération n°2021-052 : Mise à jour des membres des commissions suite à l'installation de Mesdames Le Masson et Pochat Cotilloux**

Conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a procédé à la mise en place définitive des commissions communales en séance du 25 juin 2020.

Aux vues des modifications de composition de l'assemblée et aux vues des propositions faites par les conseillers minoritaires en date du 26 novembre 2021, il est proposé la mise à jour des membres des commissions suivantes :

Commission Finances présidée par Jacques ROUX

- Préparation et Réalisation du budget
- Suivi du budget

- Suivi des postes budgétaires sensibles
- Recherche et suivi des subventions- obtention, versement
- Suivi budgétaire des différents chapitres consacrés à l'école
- Suivi des subventions associations
- Recherche des financements : subventions, emprunts

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne comme membres de la commission « Finances » : Jacques ROUX, Karine MOULINARD, Jean-Luc BARRIERE, Patrick LAGAUTERIE, Véronique CHEPTOU, Martine GROS, Martine LE MASSON

Commission Communication présidée par Anne GIRAULT

- Rédaction des bulletins d'information
- Communication externe : articles de presse, mise à jour site internet, développement nouvelles modalités de communication
- Protocoles situation d'urgence
- Communication sur actions municipales, promotion de la commune
- Réunions de villages
- Actualisation sites internet
- Communication interne (entre élus, entre élus et personnels, entre commissions et municipalité,)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne comme membres de la commission « Communication » : Anne GIRAULT, Clervie JOUANIE, Jean-Luc BARRIERE, Patrick LAGAUTERIE, Martine LE MASSON, Martine GROS

Commission Affaires scolaires, Jeunesse et Action sociale présidée par Véronique CHEPTOU et Anne MALLET

- ECOLE- JEUNESSE
- Gestion de personnel périscolaire
- Relations équipe enseignante
- Suivi travaux et demandes école
- Relations école-enseignants- parents- personnels
- Manifestations scolaires et périscolaires
- Suivi budgétaire des différents chapitres consacrés à l'école
- Suivi ALSH
- Suivi cantine scolaire
- Conseil municipal de jeunes
- ACTION SOCIALE
- CCAS
- Prise en charge sociale personnes en difficulté
- Siprad
- Repas des aînés, colis de Noël
- Suivi projet crèche

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne comme membres de la commission « Affaires scolaires, Jeunesse et Action sociale » : Véronique CHEPTOU, Anne MALLET, Clervie JOUANIE, Dominique NOUHAUD, Gwendoline BINKOWSKI-FAUBERT, Martine GROS, Martine LE MASSON

Commission Vie associative et culturelle présidée par Patrick LAGAUTERIE

- Relations avec les associations
 - o Réunions annuelles de programmation
 - o Examen demandes de subventions
 - o Assemblées générales
 - o Recensement des demandes et besoins
 - o Partenariats
- Gestion des salles associatives
- Organisation des marchés
- Projets associatifs divers et partenariats extra communaux

Après délibération, à l'unanimité, Le Conseil municipal désigne comme membres de la commission « Vie associative et culturelle » : Patrick LAGAUTERIE, Jean-Paul PARROT, Clervie JOUANIE, Dominique NOUHAUD, Gwendoline BINKOWSKI-FAUBERT, Véronique CHEPTOU, Martine LE MASSON, Martine GROS

Commission Travaux et Voirie présidée par Jean-Paul PARROT

- Suivi –programmation des travaux de voirie (avec agglo)
- Préparation et Suivi des travaux en cours
- Encadrement personnel technique municipal
- Suivi des missions des employés techniques, établissement d'un tableau de bord
- Elaboration des programmes de travaux
- Bornages
- Entretien des chemins communaux
- Programme hivernal
- Gestion cimetière

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne comme membres de la commission « Travaux et voirie » : Hélène POCHAT-COTILLOUX, Jean-Paul PARROT, Karine MOULINARD, Anne MALLET, Martine LE MASSON, Martine GROS

Commission Urbanisme, Développement et Environnement présidée par Jean-Luc BARRIERE et Dominique NOUHAUD

URBANISME

- Suivi des documents d'urbanisme (PC, déclarations préalables,)
- Préparation de révision du PLU
- Opérations de cession acquisition
- Opérations d'aménagement de zones

DEVELOPPEMENT

- Activités commerciales
- Perspectives aménagements de zones

ENVIRONNEMENT

- Suivi verger conservatoire
- Actions environnementales

- ■ - Gestion forêts communales)
- ■ - Partenariat communauté urbaine
- ■ - Fleurissement et entretien des espaces verts
- ■ - Gestion chemins de randonnées

■ ■ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne comme membres de la commission « Urbanisme, Développement et environnement » : Jean-Luc BARRIERE, Dominique NOUHAUD, Jean-Paul PARROT, Karine MOULINARD, Anne MALLET, Gwendoline BINKOWSKI-FAUBERT, Anne GIRAULT, Martine GROS, Martine LE MASSON, Hélène POCHAT-COTILLOUX**

■ ■ *A la fin du vote, Monsieur le Maire intervient pour indiquer qu'il a répondu aux souhaits des élus minoritaires, toutefois la complète absence de participation d'un élu communal ne revêt pas un caractère normal et pose interrogation sur l'implication qui est donnée dans ce mandat.*

■ ■ *Réponse de Monsieur FAUCHER Eric : Elu président de la CMA Nouvelle Aquitaine le 03 novembre 2021, mes nouvelles missions d'élus ne me permettent pas autant de disponibilité. D'un commun accord, il a été décidé que Mesdames Martine GROS et Martine LE MASSON représentent les élus minoritaires à toutes les commissions communales disposant d'une grande disponibilité, ce choix a été formulé sur leur volontarisme.*

- ■ ● **Délibération n°2021-053 : Rythmes scolaires**

■ ■ Les représentants des parents d'élèves ont rédigé et diffusé à la rentrée 2021 une enquête visant à recueillir l'avis des familles sur les rythmes scolaires en proposant des arguments pédagogiques et des scénarii possibles afin que les familles se positionnent pour la semaine à 4 jours ou à 4 jours et demi.

■ ■ Il ressort de cette enquête une faible participation des familles et d'un résultat partagé entre les deux choix.

■ ■ Le résultat du vote en conseil d'école donne une majorité au passage à un rythme scolaire à 4 jours. Cependant la mairie reste décisionnaire.

■ ■ Intervention de Monsieur Patrick LAGAUTERIE, conseiller majoritaire délégué, Madame BINKOWSKI-FAUBERT Gwendoline, conseillère majoritaire : Ces deux conseillers font part de leur interrogation sur le rythme qui serait le plus approprié aux enfants. Ils soulèvent le fait que les études sur le sujet n'apportent pas de réponses claires et précises.

■ ■ Intervention de Véronique CHEPTOU, adjointe au maire en charge des affaires scolaires, la jeunesse et de l'action sociale : Plusieurs critères sont à prendre en compte, critère culturel, financier, social et qu'à l'instant T, l'organisation du mercredi en partenariat avec la commune de Boisseuil fonctionne en l'état et ne suscite pas de la part des familles des remontées particulières.

■ ■ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le maintien du rythme scolaire à 4-5 jours pour la rentrée 2022/2023 et précise qu'une réflexion sera menée lors du renouvellement du PEDT.**

• **Délibération n°2021-054 : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022**

Considérant que les mandatements en section d'investissement sont arrêtés fin décembre, pour assurer le paiement normal des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement jusqu'au quart des crédits ouverts au budget 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 comme suit :

Budget principal :

CHAPITRE	ARTICLE		MONTANT EN € DES CREDITS OUVERTS	MONTANT DES MANDATEMENTS POSSIBLES AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021
20	2031	Frais d'études	4 920.00	1 230.00
TOTAL 20			4 920.00	1 230.00
21	2111	Terrains nus	71 910.00	17 977.50
	2115	Terrains bâtis	50 000.00	12 500.00
	2116	Cimetière	147 797.00	36 949.25
	2128	Autres agencements et aménagements	131 200.00	32 800.00
	21318	Salle des fêtes	11 472.00	2 868.00
	2135	Aménagement des constructions	223 687.12	55 921.78
	21531	Réseau d'eau	5 000.00	1 250.00
	21534	Réseaux électriques	5 926.40	1 481.60
	2158	Autres matériels	26 669.00	6 667.25
	2183	Matériel informatique	10 330.64	2 582.66
	2184	Mobilier	36 011.00	9 002.75
TOTAL 21			720 003.16	180 000.79
23	2312	Travaux en cours	1 260.00	315.00
TOTAL 23			1 260.00	315.00

• **Délibération n°2021-055 : Subvention exceptionnelle association USAE**

En date du 17 novembre 2021, une demande de subvention exceptionnelle déposée par le Président de l'union sportive Aureil Eyjeaux nous a été adressée.

Dans ce courriel, la commune est sollicitée pour apporter son soutien financier dans le cadre d'une sortie pour assister à un match de ligue 1.

Il s'agirait d'emmener les enfants adhérant à l'école de Football (niveau de CP au CM) assister à un match professionnel au stade Matmut Atlantique à Bordeaux. Le projet tel que présenté concerne une quarantaine d'enfants et dix accompagnateurs.

Le Maire rappelle qu'en 2021, l'USAE a bénéficié de l'octroi d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 450€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le projet, fixe à 234.00€ le montant de la participation qui sera allouée par Eyjeaux, soit ¼ des dépenses de transport annoncées.

Il précise qu'au terme de cette sortie, l'association devra communiquer le nombre d'enfants domiciliés sur Eyjeaux participant à l'évènement. La commune informe l'association qu'un ajustement pourra être fait sur l'octroi de la subvention de fonctionnement 2022.

- **Délibération n°2021-056 : Subvention exceptionnelle « Opérette Surprise »**

« Les marmottes se réveillent » proposent une coproduction du spectacle « Opérette surprise » produit par La Femme Bilboquet. Une séance sera programmée à la salle des fêtes.

Il est proposé que le projet soit porté par l'association de théâtre « Les Marmottes se réveillent » et que l'association Farandole et la commune d'Eyjeaux soient des partenaires financiers : à hauteur de 200€ pour Farandole et de 350€ pour la commune. Les 350€ restant seront pris en charge par l'association de théâtre.

Le spectacle est programmé le 23 janvier 2022 à 17h30, le prix d'entrée est fixé à 8€ et la gratuité s'appliquera aux enfants fréquentant l'école d'Eyjeaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle d'un montant de 350€ à l'association « Les Marmottes se réveillent » pour l'organisation de « l'Opérette surprise »

- **Délibération n°2021-057 : Ceinture verte - Adhésion**

Limoges Métropole s'engage dans un projet de renforcement de la ceinture maraîchère péri-urbaine sur son territoire. En parallèle, afin de développer les filières de proximité, la Communauté urbaine accompagne les producteurs locaux. L'objectif prioritaire de ce plan est de pouvoir augmenter le nombre de producteurs en production maraîchère et de renforcer leurs modèles économiques.

Le Projet Alimentaire Territorial, aussi appelé PAT, vise à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs. Le but de ce projet est également de développer l'agriculture sur le territoire de Limoges Métropole et d'améliorer la qualité de l'alimentation.

Le projet développé par la Communauté urbaine a pour ambition de développer les filières alimentaires de proximité en déployant des actions comme le renforcement des productions locales, l'optimisation des circuits de distribution ou l'approvisionnement des consommateurs et de la restauration hors domicile en produits locaux.

Après 3 années de mise en œuvre, la stratégie de Limoges Métropole s'est renouvelée autour, de 4 axes adoptés par le Conseil Communautaire en février 2020 :

- **Axe 1** : Renforcer le pôle maraîchage et déployer le dispositif de test d'activité « Pouss&Bio »

- **Axe 2** : Favoriser le développement des terres agricoles et l'installation grâce à une stratégie foncière adaptée

■ ■ **Axe 3** : Innover et expérimenter pour une filière agricole adaptée aux enjeux d'aujourd'hui et de demain

■ ■ **Axe 4** : Renforcer le tissu de l'industrie agro-alimentaire en s'appuyant sur une filière alimentaire forte.

■ ■ Le PAT sert tout d'abord à **préserver l'environnement** :

- ■ ● Limiter les déplacements entre la production et les débouchés ;
- ■ ● Conserver des espaces agricoles (préservation du climat, du paysage, du cadre de vie) ;
- ■ ● Apprendre la saisonnalité et l'alimentation ;
- ■ ● Lutter contre le gaspillage alimentaire.

■ ■ Ensuite, le PAT permet d'**agir au niveau social** :

- ■ ● Recréer des liens entre les agriculteurs et les habitants ;
- ■ ● Faciliter l'accès pour tous les habitants à des produits locaux ;
- ■ ● Fournir une nourriture de qualité pour tous ;
- ■ ● Apporter un accompagnement social global grâce à l'agriculture et à l'alimentation ;
- ■ ● Donner l'accès aux plus démunis à des aliments de qualité ;
- ■ ● Soutenir une profession en difficultés sociales ;
- ■ ● Donner accès à des terres aux personnes isolées ayant peu de moyens.

■ ■ Enfin, le PAT **développe aussi l'économie** :

- ■ ● Professionnaliser les porteurs de projet pour assurer leur viabilité ;
- ■ ● Apporter un support pédagogique pour les apprentis professionnels ;
- ■ ● Soutenir les producteurs locaux en leur apportant du matériel ;
- ■ ● Faciliter l'installation de porteurs de projet ;
- ■ ● Sensibiliser à l'achat local ;
- ■ ● Organiser les débouchés pour pérenniser les producteurs.

■ ■ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte** d'adhérer au projet PAT porté par la Société Civile d'Intérêt Collectif Ceinture verte et de fixer à 1 500€ le montant de la participation.

■ ■ ● **Délibération n°2021-058 : Décision modificative n°1 du budget primitif 2021**

■ ■ L'adhésion à la SCIC Ceinture verte pour le Projet Alimentaire Territorial a été validé. Il convient de procéder au versement de notre participation qui a été fixé à 1 500€ (délibération 2021-057).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à procéder aux modifications comptables suivantes afin de permettre le versement de la cotisation avant la clôture de l'exercice comptable 2021.

SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES			NOUVEAU MONTANT	RECETTES		NOUVEAU MONTANT
CHAPITRE	ARTICLE			ARTICLE		
26	261 Titre de participation	+1 500€	1 500€	-	-	-
21	2111 Terrains nus	-1 500€	70 410€			
	TOTAL	-		TOTAL	-	
	Total section	782 764.00€		Total section	782 764.00€	

- **Questions diverses**

Eric FAUCHER, conseiller minoritaire, demande la parole et formule des remerciements pour avoir reçu la trame de réunion dans un délai qu'il juge correct.

Jacques ROUX, Maire, rappelle que la loi (article L2121-12 du code général des collectivités territoriales) impose uniquement aux communes comptant 3500 habitants et plus, l'envoi d'une note de synthèse explicative jointe à la convocation du conseil municipal.

Eric FAUCHER, conseiller minoritaire, fait part de deux sollicitations d'administrés qui se sont plaints sur la période de la Toussaint par rapport aux travaux engagés au cimetière. L'une relative à un défaut de nettoyage / soufflage après travaux, l'autre relative à l'absence de tête de diamants sur les piles.

Il est répondu que les pointes de diamants sont en rénovation et qu'elles seront repositionnées après l'opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40